

Stratégie d'Investissement AXA Investment Managers

# Turquie : une hirondelle ne fait pas le printemps

lundi 21 novembre 2005, par [L.Topa Serry](#)

**Le Mensuel d'AGEFI Luxembourg, Edition de novembre 2005**

**Le Conseil « Affaires générales et relations extérieures » s'est réuni à Luxembourg les 2 et 3 octobre 2005 sous présidence britannique. Jean Asselborn , Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, et Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, y ont représenté le Luxembourg. À l'ordre du jour de la première réunion des ministres des Affaires étrangères, dans la soirée du 2 octobre, a figuré la candidature turque à l'adhésion à l'Union européenne.**

Le Conseil a examiné le projet d'un cadre de négociations avec la Turquie, tel que proposé par la Commission européenne suite aux conclusions du Conseil européen de décembre 2004. L'ouverture des négociations à l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne a été précédée de tensions et d'incertitudes jusqu'à la dernière minute. Un accord a néanmoins été obtenu dans la nuit du 3 octobre, démarrant ainsi un long marathon car l'entrée éventuelle de la Turquie dans l'Union Européenne, à horizon de 10 à 15 ans, représente sans doute un énorme défi géopolitique, économique, financier et institutionnel.

Malgré les nombreux bouleversements qu'impliquerait l'adhésion à l'UE d'un poids lourd tel que la Turquie, que nous rappellerons ci-dessous, le démarrage des négociations a indéniablement évité une nouvelle crise de l'Union. Par ailleurs, les bonnes performances des marchés financiers turcs ces dernières années sont intimement liées à la perspective du début des négociations d'adhésion.

Les spreads entre les taux longs turcs et américains se sont resserrés de 1 000pb en quatre ans. Le marché des actions s'est envolé sur la période, l'indice ISE-100 a plus que triplé. Le démarrage des négociations est indéniablement une garantie supplémentaire que les réformes se poursuivront en Turquie ce qui rassurera les marchés à l'avenir.

Sur la voie de l'adhésion

Les relations entre la Turquie et l'Union Européenne ont une longue histoire. La première référence à une perspective d'adhésion remonte à 1963. En 1995, la Turquie participe à l'union douanière et depuis 1999, elle est officiellement un pays candidat à l'UE. Dans la perspective du respect des critères de Copenhague, le Parlement turc a adopté et implémenté une vaste réforme constitutionnelle. Depuis les élections de 2002, le rapprochement législatif et institutionnel de la Turquie vers les normes européennes a été substantiel : la réforme de l'administration publique avance rapidement, l'appareil judiciaire a connu d'importantes modifications, le principe de primauté du droit international et européen est reconnu, les libertés fondamentales ont été étendues, les droits culturels des Kurdes sont peu à peu reconnus et les tensions se dissipent lentement.

Cependant, selon la Commission Européenne, le processus de mise en œuvre de ces réformes requiert davantage de consolidation, notamment en ce qui concerne la politique de tolérance zéro vis-à-vis de la lutte contre la torture et les mauvais traitements, l'application des dispositions concernant la liberté

d'expression, la liberté religieuse, les droits des femmes, des syndicats et des minorités.

Mais compte tenu des avancées globales en matière de réformes, la Commission considère que la Turquie satisfait suffisamment aux critères politiques et que les négociations d'adhésion peuvent démarrer. Le processus d'adhésion sera néanmoins long et parsemé d'obstacles et d'épreuves. Politiquement, la Turquie devra reconnaître l'Etat chypriote (membre de l'UE depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004) et, étape encore plus difficile, reconnaître le génocide arménien de 1915. Institutionnellement, les réformes devront accélérer, poussant le pays vers une mutation profonde et rapide. Les pourparlers dureront au minimum 10 à 15 ans, sans que le résultat final ne soit garanti.

Des atouts ...

Nul doute que l'adhésion de la Turquie serait de toute autre nature que les précédents élargissements. Sa population, sa superficie, sa situation géographique, son potentiel économique et militaire constituent tout à la fois ses forces et ses faiblesses.

Le contraste entre la dynamique de la population turque et le vieillissement de la population de l'Union Européenne à 25 est patent, d'où l'écart en termes de potentiel de croissance.

L'intégration à l'UE d'un pays à population majoritairement musulmane comme la Turquie pourrait contribuer à la stabilité politique régionale, aider à apaiser les tensions au Proche-Orient et dans le Caucase.

Selon la Commission Européenne, l'adhésion de la Turquie permettra de consolider l'accès à l'énergie de l'Union grâce à l'acheminement des ressources du Caucase. Ceci demandera néanmoins des investissements en infrastructures connexes.

... mais des difficultés aussi

Il est cependant évident que l'intégration de la Turquie à l'Union européenne posera un certain nombre de problèmes au niveau du fonctionnement de l'Union. L'intégration d'un pays à faible revenu (le PIB par habitant s'établissait à 29% de la moyenne de l'UE à 25 en 2004) intensifiera les disparités économiques entre les régions de l'Union élargie. Ceci posera un défi majeur à la politique communautaire (fonds structurels, fonds de cohésion) : bon nombre de régions de l'UE ne répondraient plus aux conditions d'admissibilité, qui profiteraient alors à la Turquie.

D'ailleurs, ce problème se posera rapidement au niveau du budget européen. Entre 1996 et 2004, l'Union a financé des projets d'une valeur de 1,15mdsEUR. Le budget prévoit d'allouer à la Turquie 300mnEUR en 2005 et 500mnEUR en 2006. A partir de 2007, la Turquie, en tant que candidate à l'UE, bénéficiera de financements supplémentaires, vraisemblablement au-delà de 1mdsEUR par an sur la période 2007-2013. A l'horizon de 2025, la Turquie absorberait entre 16-28mdsEUR de fonds européens par an (soit environ 0,2-0,4% du PIB de la zone euro).

Le problème d'allocation des fonds européens se posera au niveau de la politique agricole commune car, en l'état, la Turquie pourrait prétendre à une aide considérable (13,8% du PIB turc provient de l'agriculture) au détriment des autres pays de l'UE. Economiquement, l'effet de l'adhésion de la Turquie serait positif pour l'Union, mais relativement limité à très court terme. En effet, l'économie turque est de taille modeste (approximativement 2,3% du PIB de l'UE-25 en 2004) et il n'y a plus grand chose à attendre de l'intégration commerciale de la Turquie, largement faite depuis l'abolition des barrières douanières.

A présent, l'UE semble avoir trouvé une place relativement stable dans la balance commerciale turque : environ la moitié des exportations turques se dirigent vers l'UE (septième partenaire commercial de l'Union) et plus de 40% des importations turques viennent de l'UE. Les effets positifs de l'adhésion de la Turquie sur l'Union se situeraient à moyen terme, car le potentiel de croissance du pays sera soutenu par la bonne dynamique de sa population, alors que les effets de rattrapage économique s'y ajouteront graduellement. Selon les règles de la Constitution européenne, l'entrée de la Turquie dans l'Union modifierait sensiblement le nombre de sièges au Parlement, alloués à présent en fonction de la population des pays membres. Ce système donnerait à la Turquie un poids important (et croissant) dans le processus décisionnel de l'UE.

La question de la population turque et de sa croissance largement supérieure à celle des pays de l'Union est évidemment un sujet très sensible. A l'horizon de 2050, les projections démographiques des Nations Unies tablent sur une population turque dépassant les 100 millions de personnes, soit le premier pays de l'Union. Cette dynamique de la population turque pourrait engendrer une accélération de la migration de la main d'œuvre, ce qui pourrait perturber le marché du travail européen. D'ores et déjà, les statistiques désignent les Turcs comme le plus grand groupe d'immigrants légaux sur le territoire de l'Union (environ 3 millions).

Ainsi, alors que le dynamisme de la population turque serait un soutien à la croissance potentielle de l'UE, on ne doit pas négliger les problèmes que les flux migratoires peuvent créer à court terme.

## Conclusions

Malgré les nombreux défis qu'implique une éventuelle entrée de la Turquie dans l'UE, l'ouverture des négociations a permis d'éviter une nouvelle crise de l'Union. La Turquie s'engage sur la voie des réformes de fond, ce qui bénéficiera aux actuels membres de l'UE, indépendamment de l'issue de ces longues négociations (10 à 15 ans). Dans la perspective de l'éventuelle ouverture des négociations, les marchés financiers ont affiché des performances impressionnantes. La réalisation de cet événement sera à nouveau saluée.

Au niveau économique, l'effet de l'adhésion de la Turquie à l'UE semble relativement limité à court terme (faible poids économique, intégration commerciale accomplie). Néanmoins, le potentiel démographique de la Turquie et le dynamisme de sa croissance représenteraient un soutien non négligeable à la croissance de l'UE à moyen terme. Cependant, l'entrée effective de la Turquie est loin d'être acquise.

Le défi est notamment considérable pour les institutions de l'UE, impliquant des bouleversements de taille, notamment au niveau de l'allocation des ressources communautaires. Autant de défis qui font comprendre que le chemin sera long et difficile et que son issue est incertaine.